ENERLIS SOLIDARITE

Siège social : 77, rue Marcel Dassault
92100 BOULOGNE-BILLANCOURT

* * * *

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022

* * * *

Aux Membres du fonds de dotation ENERLIS SOLIDARITE,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels du fonds de dotation ENERLIS SOLIDARITE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

6 rue de Thann
75017 Paris
Tel : 01 44 40 88 88

SAS Carmyn au capital de 1 000 €
R.C.S : 789 954 161 Paris
Siret : 789 954 161 00012
Code NAF 6920 Z
TVA intracommunautaire FR 11 789 954 161

Société de Commissariat aux Comptes et d'Expertise Comptable.
Membre de la Compagnie Régionale de Paris et inscrite au tableau de l'Ordre de Paris - Ile de France

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

VERIFICATION DU RAPPORT D'ACTIVITE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DES AUTRES DOCUMENTS ADRESSES AUX MEMBRES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicable en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport d'activité du Conseil d'Administration et dans les autres documents adressés aux Membres sur la situation financière et les comptes annuels.

RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas d'échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de dissoudre l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par l'organe compétent.

RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

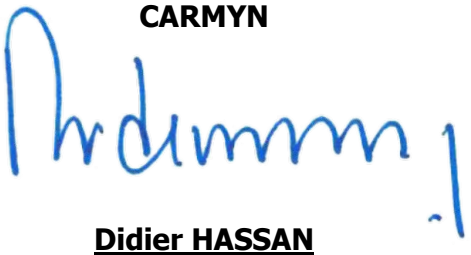
Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toutes anomalies significatives. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

PARIS, le 27 juin 2023

CARMYN



Didier HASSAN
Commissaire aux comptes

ANNEXE : DESCRIPTION DETAILLEE DES RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- ✓ il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- ✓ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- ✓ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- ✓ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- ✓ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Présentation des comptes annuels

Période du 01/01/2022 au 31/12/2022

ENERLIS SOLIDARITE

77 RUE MARCEL DASSAULT
92100 BOULOGNE BILLANCOURT
0

COMMISSAIRE AUX COMPTES
CARMYN
6, RUE DE THANN - 75017 PARIS
TEL. 01 44 40 88 88 - FAX 01 44 40 88 89

© Sage

BILAN ACTIF

	Exercice N			Exercice N-1
	Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Immobilisations corporelles en cours				
Autres				
Avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
Immobilisations financières				
Participations et Créances rattachées				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres				
TOTAL I				
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Créances				
Créances clients, usagers et comptes rattachés				
Créances reçues par legs ou donations				
Autres				
Valeurs mobilières de placement				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	151		151	1 654
Charges constatées d'avance				
TOTAL II	**151**		**151**	**1 654**
Frais d'émission des emprunts (III)				
Primes de remboursement des emprunts (IV)				
Écarts de conversion Actif (V)				
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV + V)	**151**		**151**	**1 654**

COMMISSAIRE AUX COMPTES
CARMYN
6, RUE DE THANN - 75017 PARIS
TEL. 01 44 40 88 88 - FAX 01 44 40 88 89

© Sage

BILAN PASSIF

	Exercice N	Exercice N-1
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres statutaires	15 000	15 000
Fonds propres complémentaires		
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Ecarts de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité		
Autres		
Report à nouveau		
Excédent ou déficit de l'exercice		(16 703)
Situation nette (sous total)	15 000	(1 703)
Fonds propres consomptibles	(19 469)	
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL I	**(4 469)**	**(1 703)**
AUTRES FONDS PROPRES		
TOTAL I bis		
FONDS REPORTES ET DEDIES		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés		
TOTAL II		
PROVISIONS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL III		
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4 620	3 356
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance		
TOTAL IV	**4 620**	**3 356**
Ecarts de conversion Passif (V)		
TOTAL GÉNÉRAL (I + I bis + II + III + IV + V)	**151**	**1 654**

COMMISSAIRE AUX COMPTES
CARMYN
6, RUE DE THANN - 75017 PARIS
TEL. 01 44 40 88 88 - FAX. 01 44 40 88 89

© Sage

COMPTE DE RESULTAT EN LISTE

	Exercice N	Exercice N-1
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations		
Ventes de biens et services		
Ventes de biens		
dont ventes de dons en nature		
Ventes de prestations de service		
dont parrainages		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation		
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consomptible	19 316	
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels		
Mécénats		
Legs, donations et assurances-vie		
Contributions financières		19 600
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges		
Utilisations des fonds dédiés		
Autres produits		
TOTAL I	**19 316**	**19 600**
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises		
Variation de stock		
Autres achats et charges externes	7 766	9 503
Aides financières	11 550	26 800
Impôts, taxes et versements assimilés		
Salaires et traitements		
Charges sociales		
Dotations aux amortissements et aux dépréciations		
Dotations aux provisions		
Reports en fonds dédiés		
Autres charges		
TOTAL II	**19 316**	**36 303**
1. RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)		**(16 703)**
PRODUITS FINANCIERS		
De participation		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés		
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL III		
CHARGES FINANCIERES		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées		
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL IV		
2. RÉSULTAT FINANCIER (III - IV)		

COMMISSAIRE AUX COMPTES
CARMYN
6, RUE DE THANN - 75017 PARIS
TEL. 01 44 40 86 86 - FAX. 01

© Sage

COMPTE DE RESULTAT EN LISTE - SUITE

	Exercice N	Exercice N-1
3. RÉSULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV)		**(16 703)**
PRODUITS EXCEPTIONNELS Sur opérations de gestion Sur opérations en capital Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
TOTAL V		
CHARGES EXCEPTIONNELLES : Sur opérations de gestion Sur opérations en capital Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
TOTAL VI		
4. RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)		
Participation des salariés aux résultats (VII) Impôts sur les bénéfices (VIII)		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V)	**19 316**	**19 600**
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VII + VIII)	**19 316**	**36 303**
EXCEDENT OU DEFICIT		**(16 703)**
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE Dons en nature Prestations en nature Bénévolat		
TOTAL		
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE Secours en nature Mises à disposition gratuite de biens Prestations en nature Personnel bénévole		
TOTAL		



© Sage

FONDS DE DOTATION ENERLIS SOLIDARITE

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS AU 31/12/2022

CONSTITUTION DU FONDS DE DOTATION

Le fonds de dotation ENERLIS SOLIDARITE a été enregistré en préfecture des Hauts-de-Seine en date du 17 octobre 2020.

La dotation en capital initiale de 15 000 € a été apportée par le fondateur conformément à la règlementation en vigueur. Selon l'article 8 des statuts, la dotation en capital est consomptible pour permettre la réalisation de l'objet social.

OBJET DU FONDS DE DOTATION

Le fonds de dotation ENERLIS SOLIDARITE a pour objet :

Créer un nouveau monde énergétique permettant à toute personne de produire moins de gaz à effet de serre et de favoriser l'avènement et le développement des énergies renouvelables.

Pour les ménages identifiés en précarité énergétique qui sont les plus vulnérables en la matière, développer des programmes dédiés destinés à les accompagner.

Financer des associations qui promeuvent les éco-gestes à tout à chacun et notamment au sein des écoles pour apprendre aux écoliers les éco-gestes.

Agir en faveur de la réinsertion professionnelle aux métiers de la transition énergétique.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

L'exercice clos au 31/12/2022 a une durée de 12 mois, contre 15 mois pour l'exercice clos au 31/12/2021 et qui constituait le premier exercice du fonds de dotation.

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2022 ont été établis par le Trésorier et présentés conformément aux dispositions du règlement de l'Autorité des Normes Comptables N°2018-06 et N°1999-01 du 16 février 1999 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation.

- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.

- Indépendance des exercices.

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques. Les valeurs mobilières de placement et les liquidités inscrites en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

COMMISSAIRE AUX COMPTES
CARMYN
6, RUE DE THANN - 75017 PARIS
TEL. 01 44 40 28 88 - FAX. 01 44 40 28 89

BILAN

Tableau variation des fonds propres	31/12/2021	augmentations	diminutions	31/12/2022
Dotation initiale consomptible	15 000	0	0	15 000
Dotations consomptibles	0	36 650	0	36 650
Quote-part dotations financements	0	0	38 850	-38 850
Quote-part dotations fonctionnement	0	0	17 269	-17 269
Résultat	-16 703	16 703	0	0
TOTAL FONDS PROPRES	-1 703	53 353	56 119	-4 469

Détail des variations :

Affectation résultat exercice clos au 31/12/2021

Dotations consomptibles	20 100,00
Quote-part dotations financements	-27 300,00
Quote-part dotations fonctionnement	-9 503,00
Total	**-16 703,00**

Variations de l'exercice clos au 31/12/2022

Dotations consomptibles	16 550,00
Quote-part dotations financements	-11 550,00
Quote-part dotations fonctionnement	-7 766,00
Total	**-2 766,00**

Les dotations consomptibles de l'exercice correspondent aux libéralités octroyées par ENERLIS en 2022 à ENERLIS SOLIDARITE.

Les quotes-parts de dotations financements couvrent les versements accordés par ENERLIS SOLIDARITE dans le cadre de trois actions de soutien.

Les quotes-parts de dotations fonctionnement couvrent les dépenses de fonctionnement de l'exercice 2022, principalement constituées par des honoraires.

Le résultat de l'exercice est nul.

